

Index AI : PRE01/304/2011
17 June 2011

Amnesty International exhorte le Mexique à enquêter sur la disparition de plusieurs hommes appréhendés par la marine

Les autorités civiles mexicaines doivent enquêter de toute urgence sur la disparition forcée d'un homme, arrêté par des membres de la marine mexicaine dans l'État du Tamaulipas il y a quelques jours, a déclaré Amnesty International.

La marine a nié toute implication dans l'arrestation de José Fortino Martínez le 5 juin mais des témoins présents lors de l'opération ont dit avoir suivi les véhicules officiels transportant cet homme jusqu'aux portes d'une base militaire voisine.

« Les dénégations des autorités concernant l'arrestation de José Fortino Martínez ne sont pas crédibles face à certains éléments accablants », a déclaré Javier Zuñiga, conseiller spécial à Amnesty International.

Au moins trois autres hommes - José Cruz Díaz Jaramillo, Joel Díaz Espinoza et Martín Rico García – ont également été portés disparus après avoir semble-t-il été arrêtés entre les 2 et 5 juin par des officiers de la marine à Nuevo Laredo, dans l'État du Tamaulipas, à la frontière avec les États-Unis.

« Ces hommes risquent fort d'être soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements, et même de mourir. Plus le temps passe, plus ce danger s'accroît », a poursuivi Javier Zuniga.

Amnesty International a demandé au parquet général mexicain et à la Commission nationale des droits humains de mener de vraies enquêtes impartiales dans les meilleurs délais afin de localiser ces hommes.

« Ces enquêtes supposent un accès direct à l'ensemble des installations et du personnel de la marine concernés par ce cas et doivent empêcher que de nouvelles violations se produisent », a ajouté Javier Zuniga.

Des parents des « disparus » ont porté plainte auprès des autorités fédérales, qui ont dans chaque cas nié toute implication ; leurs demandes de renseignements sont par ailleurs restées lettre morte.

Lorsque des proches ont protesté devant la mairie la nuit de l'arrestation de José Fortino Martínez, des officiers de la marine mexicaine auraient menacé de les placer en détention s'ils continuaient.

Le rôle de plus en plus important joué par la marine mexicaine dans les opérations de maintien de l'ordre menées par les forces armées dans différentes régions du pays contre des bandes criminelles est allé de pair avec une augmentation du nombre de violations des droits humains.

Le système de justice militaire, qui enquête sur les abus de ce type, manque d'impartialité, d'indépendance et de transparence, empêchant les victimes et leurs proches de connaître la vérité ou d'obtenir justice.

« Amnesty International est bien consciente de la multiplication des violences aveugles découlant du

crime organisé, et du fait que de nombreuses personnes n'étant pas impliquées dans des activités criminelles en sont victimes, mais les disparitions forcées sont contraires à l'état de droit et peuvent s'apparenter à des crimes contre l'humanité », a conclu Javier Zuñiga.

Complément d'information

Le Mexique est un État partie à la Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes, qui prévoit que « [l]es auteurs présumés des faits constitutifs du délit de disparition forcée des personnes peuvent être jugés uniquement par les juridictions de droit commun compétentes dans chaque Etat. Aucune autre juridiction spéciale ne sera autorisée, notamment la juridiction militaire. »